



www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

Avril 2017

No 3

Bulletin d'informations officielles



Agenda 2017

- 6 mai : Soirée de l'Harmonie du Pontet
17 mai : Né pour lire
26 août : Marché artisanal
18 novembre : Soirée annuelle Tennis

Séances du Conseil Communal

- Mercredi : 21 juin (comptes 2016)
Mercredi : 25 octobre (arrêté d'imposition)
Mercredi : 13 décembre (budget 2018)

Dans ce numéro :

Décisions du Conseil communal	2
Les brèves de la Municipalité	4
Haies	7
Chiens	8
Bibliothèque	9
Sociétés locales	10
Passeport Vacances	15
Chenilles	16

Conseil communal du 5 avril 2017

PREAVIS MUNICIPAL N°4/2017 : «Demande d'un crédit d'investissement pour la rénovation d'un appartement du collège et transformation en une UAPE»

Dans sa séance du 5 avril 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

- vu le préavis municipal N° 4/2017 adopté en séance de Municipalité le 6 mars 2017;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à une large majorité, moins 2 non et 2 abstentions)

1. D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 120'000.-, destiné à la création d'une UAPE dans l'appartement du collège; ce crédit sera financé par les fonds propres de la Commune;
2. D'amortir le bâtiment et ses installations sur une durée de 10 ans.

Demande d'un prélèvement de CHF 4'500.- dans le « Fonds CC » pour la réalisation d'un graffiti sur le mur de l'école

Dans sa séance du 5 avril 2017,

Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville

a décidé

(à une large majorité, moins 9 non et 3 abstentions)

D'accorder le montant de CHF 4'500.- pour la réalisation d'un graffiti à l'école de Vufflens-la-Ville, dans le cadre du projet d'établissement qui a pour thème : « Le sentier des artistes ».

Les brèves de la Municipalité – Ingrid Rossel, Syndique

Personnel communal

D'entente avec Mme Dominique Nijenhuis, le poste de notre boursière passera de 70% à 60% dès le 1er avril. Nous avons constaté que le taux de 60% est suffisant pour accomplir la tâche que nous lui confions.

La commune de Mex augmentera le temps de travail de Mme Nijenhuis de 30% à 40%.

Nous avons pris congé de M. Eric Lefebvre le 31 mars 2017. Nous profitons ici de le remercier pour son travail, ainsi que l'entreprise Colanet pour le nettoyage de nos locaux pendant son absence. Nous utiliserons encore cette entreprise pour le passage de témoin et les grands nettoyages du début de l'été.

La Municipalité a également mesuré l'utilité d'avoir un concierge plutôt qu'une entreprise de nettoyage. Le concierge veille sur nos bâtiments et assure les petites réparations au fur et à mesure. Nous avons constaté pendant cette période plusieurs déprédations liées certainement à un manque de surveillance.

Au niveau financier, une entreprise coûte plus cher qu'un employé.

Nous avons engagé un nouveau concierge en la personne de M. Bruno Moreira. Nous avons retenu sa candidature parmi une nonantaine de dossiers.

M. Moreira a une formation de base de maçon et a travaillé dans le génie civil. Il a également œuvré comme concierge pour une gérance. Il est marié et a deux enfants de 8 et 11 ans.

Il prendra ses fonctions le 1er mai et logera dans l'appartement de fonction de la salle de sport dès cet été.

Nous vous le présenterons au Conseil du mois de juin, il sera présent comme huissier du Conseil Communal.

Statuts de la piscine dans le complexe des Chavannes à Cossonay

Selon la nouvelle loi sur les communes, les statuts des associations communales doivent être étudiés en deux phases.

La 1ère phase consiste en une analyse des statuts par une commission du Conseil Communal et de la Municipalité. Ces deux entités font leurs remarques au comité de pilotage. Ce dernier étudiera ces remarques et apportera éventuellement des modifications aux statuts.

La Municipalité et la commission ont été invitées à une séance le 7 mars avec les autres communes. A cette occasion, le Copil a présenté les statuts modifiés selon les remarques reçues par toutes les communes. Ainsi s'est terminée la 1ère phase.

La 2ème phase consiste en l'élaboration d'un préavis type qui sera repris par les Municipalités et présenté avec les statuts devant tous les législatifs des communes.

Votre Municipalité prévoit de vous soumettre ce préavis au Conseil du mois de juin.

Olivier Berthoud, Municipal

Nuisances sonores durant les nuits des 20 et 21 mars 2017

Durant ces deux nuits, de nombreux habitants ont été dérangés par des coups de klaxon de locomotives.

La Municipalité est immédiatement intervenue auprès des entreprises Railcare SA et CFF Cargo, en demandant notamment si les coups de klaxon pouvaient être remplacés par des signaux lumineux.

Railcare SA a indiqué que ces nuisances étaient liées à des travaux de bourrage effectués par l'entreprise Scheuchzer et que les coups de klaxon étaient liés à des procédures de sécurité. Cette société a précisé que ces procédures étaient de la compétence des CFF. La Municipalité s'est donc immédiatement adressée aux CFF, dont la réponse à notre courrier du 24 mars est attendue.

Suivi des nuisances sonores de la zone industrielle

Depuis la dernière information au Conseil communal, les éléments suivants peuvent être relevés :

- délivrance du permis de construire à H2MRail-Routes SA, qui fait l'objet d'une procédure devant la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal,
- aboutissement de l'initiative populaire tendant à une modification du PPA zone de la Plaine, actuellement à l'examen auprès des Services de l'Etat,
- deux réunions avec la Commission de suivi pour faire le point sur les procédures dans les dossiers COOP et H2M,
- présentation à la Municipalité des conclusions de l'étude acoustique ferroviaire et routière globale. Le rapport final vient de nous être transmis et fait l'objet d'une analyse avec l'appui de notre acousticien. Le Conseil communal sera informé du suivi.

Michel Gruaz, Municipal

Notre mise de bois a eu lieu le 1er avril. Il nous reste 13 stères de frêne. Les amateurs voudront bien s'adresser au municipal jusqu'au 20 avril au plus tard. Passé cette date les stères seront vendus en bloc au plus offrant ou à l'entreprise forestière qui se chargera ensuite des ventes ultérieures.

Cimetière

L'arbre du souvenir y a été installé récemment. Il recevra encore 80 feuilles en laiton, destinées à graver les noms et prénoms, ainsi que les années de naissance et décès des personnes se trouvant au jardin du souvenir et dont les familles le souhaiteront. Une petite cérémonie, en présence de l'artiste et du pasteur, aura lieu dimanche 23 avril à 11h. A cette occasion la Commune offrira un petit apéritif. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.

Eric Maeder, Municipal

Acid'Days (essais de motos) qui a lieu au centre du TCS à Cossonay

Sur la demande d'un conseiller d'avoir des informations, la manifestation aura lieu les 13 et 14 mai.

Il y aura deux parcours, identiques à ceux de l'année dernière, un pour le samedi et un pour le dimanche. La traversée du village est concernée.

Comme chaque année, ces parcours sont soumis à la Police Cantonale pour validation et approbation. Des contrôles radars seront effectués sur les parcours afin de sanctionner les éventuels perturbateurs.

Nous avons à déplorer plusieurs actes de vandalisme sur notre Commune. A la garderie Les Lucioles et à l'école où deux luminaires ont été abîmés par des tirs à la carabine à plomb et des jets de bouteilles. Une plainte a été déposée contre inconnu à la gendarmerie d'Echallens.

Les travaux de réfection de La Ruelle (pose d'un tapis bitumineux) vont commencer le 18 avril prochain pour une durée de 10 jours. Cela engendrera des perturbations de trafic, merci aux riverains pour leur compréhension.

Suite à un contact avec le voyer, la rénovation complète de la RC 176 Vufflens-la-Ville (rond-point Usine Bobst) ne se fera pas avant 2020, mais des réparations ponctuelles peuvent avoir lieu.



Info déchets



Pourquoi ma commune ne propose pas une collecte de tous les déchets plastiques?

Les Municipaux sont sous pression, or ni l'écologie, ni l'économie ne poussent au recyclage de tous les plastiques. Les explications de VALORSA SA, périmètre vaudois de gestion des déchets de 101 Communes.

Aujourd'hui, tout le monde parle des plastiques. Les informations disponibles sont aussi diverses que variées sur ce sujet indissociable de l'actualité. Même si certaines personnes veulent trier les plastiques par pure conscience environnementale, une majeure partie veut sortir les plastiques de leur sac taxé pour faire des économies. Or, une collecte des plastiques en déchetterie **coûte beaucoup plus cher que si ces plastiques étaient éliminés en sacs taxés**. Ces coûts seront répartis sur l'entier de la population à travers **l'augmentation de la taxe forfaitaire**. Pourtant, la loi fédérale, avec le principe de pollueur-payeur, exige que les coûts d'élimination des déchets soient assumés par celui qui les produit. Croire que trier ses plastiques en déchetterie coûte moins cher que de les éliminer en sac taxé est utopique.

Les Municipaux se retrouvent sous pression. Doivent-ils mettre en place une collecte des plastiques? Les services de collecte proposés sont très différents d'une commune à l'autre et provoquent une incompréhension pour les citoyens. Voilà pourquoi VALORSA SA vous donne aujourd'hui quelques informations utiles.

Hélas, en Suisse, le recyclage des plastiques mélangés n'est aujourd'hui ni viable, ni efficient. C'est un leurre écologique et un non-sens économique. Une benne de plastiques mélangés finit aujourd'hui sa vie en usine d'incinération au même titre que les ordures ménagères. En l'état de la technique, il n'y a pas de recyclage possible. Toutefois, ces déchets sont revalorisés thermiquement via Tridel en produisant de la chaleur et de l'électricité.

Les recommandations de Valorsa, du Canton et de la Confédération sont sur la même ligne. Aucune collecte mise à part les bouteilles en PET n'est actuellement recommandée. Le meilleur moyen, et celui qui coûte le moins cher, est de retourner les plastiques en supermarché. Si vraiment une commune voulait mettre à disposition ce service supplémentaire à la population, nous recommandons de ne collecter que les flaconnages ou "corps creux" en déchetterie surveillée. Ce sont des bouteilles et flacons à bouchons sans classe de toxicité. Même recyclés, les plastiques engendrent des coûts. La seule solution pour financer cette collecte passe par une augmentation de la taxe forfaitaire. Les citoyens l'accepterait-elle pour quelques kilos de plastique par année?

En espérant que ces quelques lignes vous apportent les connaissances nécessaires pour comprendre les choix de votre Commune et en restant à votre disposition si vous avez encore des questions. Vous pouvez appeler VALORSA SA au 021/862 74 15 ou nous contacter par courriel: plastiques@valorsa.ch

EMONDAGE DES HAIES ET ELAGAGE DES ARBRES

RAPPEL TOUTE L'ANNEE

Emondage des haies

- a) à la limite de propriété
- b) à une hauteur maximale de 0.60m lorsque la visibilité doit être maintenue et 2m dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur.
- b) au bord des trottoirs : à 2,50m de hauteur et à la limite de propriété.

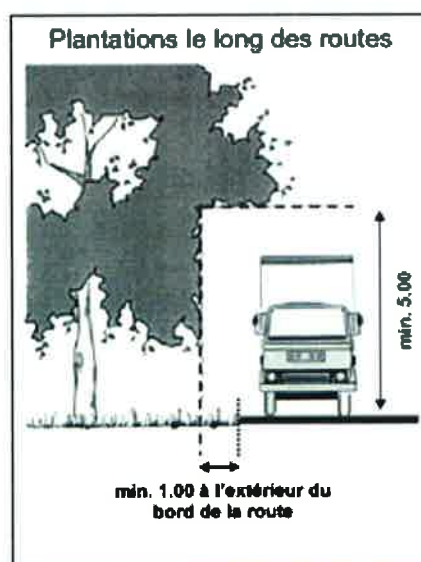
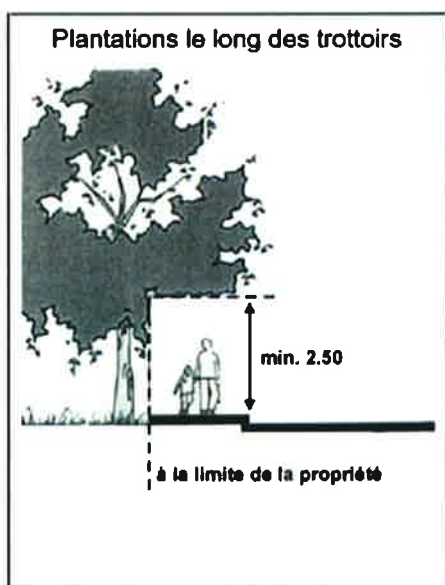


L'éclairage public doit être dégagé de toutes branches.

Parcelles incultes

Suivant les art. 123 à 128 et 142, alinéa 8 du code rural et foncier du 8.12.1987, les parcelles incultes doivent être nettoyées et fauchées afin qu'elles ne portent pas préjudice aux fonds voisins.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ces travaux le plus rapidement possible, **dernier délai au 31 juillet 2017**, faute de quoi ils pourraient être dénoncés et ces tâches exécutées d'office à leurs frais.





RECENSEMENT DES CHIENS

En application du règlement du Conseil d'Etat du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens, la Municipalité de Vufflens-la-Ville informe les propriétaires ou détenteurs qu'ils sont tenus de déclarer au Bureau communal :

- a) les chiens acquis ou reçus (présentation du carnet de vaccination)**
- b) les chiens nés en 2016 et restés en leur possession**
- c) les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2016, pour radiation**
- d) tout animal en leur possession qui n'aurait pas encore été annoncé**

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés sont dispensés de l'inscription.

Il est rappelé que toute acquisition ou naissance de chiens en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours au Bureau communal.

Les personnes emménageant dans la localité sont également tenues d'annoncer leur(s) chien(s) auprès du même office.

Tous les chiens doivent être munis d'un collier permettant l'identification du propriétaire. En outre, chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire.

Par ailleurs, les propriétaires et les détenteurs de chiens « potentiellement dangereux » doivent annoncer leur animal au Service de la consommation et des affaires vétérinaires, au moyen du formulaire ad hoc.

Nous vous rappelons que des sacs pour le ramassage des crottes sont à votre disposition au Bureau communal.

La Municipalité



Atelier découverte du livre pour les tout petits

Moment de partage...
Plaisir du livre...
Convivialité...
Découverte....

Avec qui ?

Avec maman, papa, grand-papa, grand-maman, son frère, sa sœur, sa
nounou, la bibliothécaire,...

Nous vous attendons le

Mercredi 17 mai 2017 à 9h30

A la bibliothèque de Vufflens-la-Ville

Cuvillard 17
1302 Vufflens-la-Ville

Venez nombreux !

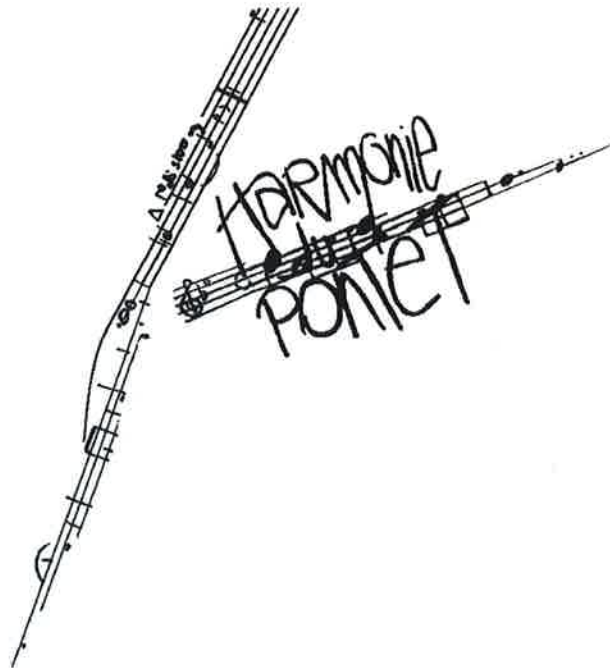


Animé par Florence Paratte enseignante
Toute question au 021 635 53 17



Horaire de la bibliothèque

Lundi et Jeudi
17h – 18h30



SOIREE ANNUELLE

Samedi 6 mai 2017

A la grande salle de Vufflens-La-Ville et

Samedi 13 mai 2017

A la grande-salle de Bussigny



19h30 Apéritif

20h00 Concert

Dès 22h30 Bar et DJ

Direction: Jean-Pierre HARTMANI

Entrée Fr. 15.- (enfant gratuit)

L'Ecole Instrumentale

Nous vous proposons

- des cours d'initiation musicale en groupe dès 4 ans
- des cours de solfège en groupe
- des cours d'instruments en individuel :

Trompette, cornet

Flûte à bec

Trombone

Flûte traversière

Percussions

Clarinette

Saxophone

Piano

Guitare



Pour toutes informations ou inscriptions :

Mme Rachel Allistein 021 701 51 43

Mme Murielle Vaucher 079 812 04 16

ecole.instrumentale.pontet@hotmail.fr



FSG Vufflens-la-Ville

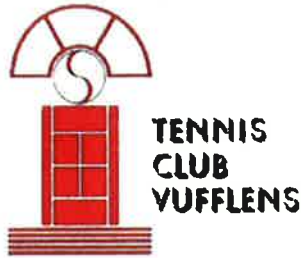
Soirée de gym du 1^{er} avril 2017 « La gym a un **INCROYABLE TALENT** »

Un grand merci aux habitants de Vufflens-la-Ville pour vos généreux dons qui nous ont permis, cette année encore, d'organiser une belle tombola. Merci également aux nombreux enfants venus participer au ramassage des lots.

Nous remercions aussi chaleureusement tous les parents qui ont confectionné de délicieuses pâtisseries et autres succulentes spécialités pour notre buvette.

Et enfin bravo à nos enthousiastes gymnastes et à leurs moniteurs pour les belles performances sur scène lors de cette soirée !





Vous souhaitez pratiquer le tennis?

N'HESITEZ PAS!!! Notre club dispose de deux courts extérieurs situés dans un cadre de verdure en bas du village.

En devenant membre du club, vous avez la possibilité de jouer durant toute l'année.

Cours de tennis juniors et adultes, stages pour les juniors pendant les vacances d'été, tournoi interne ainsi que quelques manifestations récréatives vous attendent chaleureusement. Quatre équipes féminines et masculines disputent les Interclubs.

Cotisation annuelle

- | | |
|-------------------------|-----------|
| • Junior jusqu'à 16 ans | CHF 80.- |
| • Apprenti, étudiant | CHF 200.- |
| • Adulte individuel | CHF 340.- |
| • Couple | CHF 560.- |
| • Finance d'entrée | AUCUNE |



Pierre-Alain Cochand, président, tél. 079 213 38 16,
 Christophe Grandchamp, mouvement juniors, tél. 079 262 25 61 et
 Inès Rosati, secrétaire, tél. 021 702 21 61
 sont à votre disposition pour tout renseignement ou recevoir votre inscription.

Au plaisir de vous rencontrer bientôt sur les courts!



www.tcvufflens.ch



**La Société coopérative du congélateur
de Vufflens-la-Ville, Mex et environs
recherche **un/une membre****

Afin d'aider à effectuer des dépannages occasionnels (changements d'ampoules et de serrures) et entretien sporadique du local.

Des cases sont encore à louer :

Case de 100 Lt 45.- / 50.- annuel

Case de 200 Lt 90.- / 100.- annuel

Pour tout intérêt et/ou renseignements :

Danielle Besançon, Présidente et responsable des cases
021 701 19 38

Eric Maeder, vice-Président
021 701 35 80

Anita Cochard, secrétaire/caissière
et responsable de la facturation,
021 731 49 07 – anita.cochard@gmail.com

PASSEPORT VACANCES 2017

Périodes

Juillet : du lundi 3 au dimanche 16

Août : du lundi 7 au dimanche 20

Traditionnel

Pour les enfants nés entre le 01.07.2001 et le 30.06.2008 (dès 9 ans révolus et fin de scolarité obligatoire).

CHF 45.- (CHF 40.- p/le 2^e enfant et suivants d'une même famille)

Le programme des activités est remis lors de la vente.

Farniente

Pour les enfants dès 13 ans révolus (nés dès le 01.07.2004) jusqu'à 15 ans (fin de scolarité obligatoire)

CHF 25.-

Vente au Bureau communal

Du mardi 9 mai au vendredi 2 juin 2017

(mardi 9h-12h 14h-19h, mercredi/vendredi 9h-12h)

Important

Une photo passeport est requise pour chaque passeport





www.vufflens-la-ville.ch

Avril 2017

No 3



Les chenilles processionnaires possèdent des poils urticants microscopiques en forme d'harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires.

La lutte contre les chenilles processionnaires du pin peut prendre différentes formes. Il n'existe aucun moyen de s'en débarrasser définitivement. Les traitements sont à refaire chaque année tant que des nids, et donc des papillons, existent dans votre région.

Lutte biologique

Il faut pulvériser des toxines produites par une bactérie, le *Bacillus thuringiensis var. kurstaki*, sur les aiguilles des pins. L'ingestion de ces toxines provoque la mort des larves par intoxication.

Lutte mécanique : l'échenillage

Elle consiste à enlever et à détruire les pontes et les nids. Les nids seront incinérés. Dans ce cas, il convient de se protéger de tout contact avec les poils urticants des chenilles. Il est conseillé d'utiliser un échenilloir qui est un sécateur au bout d'un long manche.

